



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA Patrimoine public et environnement –
Stratégie foncière et immobilière

CONVENTION PORTANT AUTORISATION DE TRAVAUX PREALABLES AVANT CESSION DE PARCELLES SUR LA COMMUNE DE NERSAC AVEC AUTOMOTIVE CELLS COMPANY

N° 2023 - D - 408

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRAND ANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation de fonction au président,

Vu, l'arrêté n°97 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard ROY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant que la société Automotive Cells Company (ACC) souhaite faire l'acquisition de parcelles sur la zone industrielle de Nersac à l'arrière du bâtiment leur appartenant et qu'elle souhaite entreprendre des travaux rapidement avant la signature de l'acte notarié à venir,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention portant autorisation de travaux préalables avant cession de parcelles sur la commune de Nersac avec la société Automotive Cells Company dont le siège social est situé 40 avenue d'Aquitaine à Bruges.

Article 2 – La convention a pour objet la mise à disposition d'une partie des parcelles cadastrées AI 813, AI 771 et AI 606 situées la commune de Nersac afin d'y entreprendre des travaux de dépollution (débroussaillage, évacuation des végétaux, enlèvement des rails et des travers de chemin de fer dans une filière agréée) par la société Automotive Cells Company (ACC). La mise à disposition de la parcelle est consentie à compter du 11 décembre 2023 et ce, jusqu'à la date de signature de l'acte notarié.

Article 3 – L'autorisation est conclue à titre gracieux.

Article 4 - Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 22 DEC. 2023

Pour le Président,
Le Vice-Président,

Gérard ROY

Reçu en Préfecture
Le : 22 DEC. 2023
Affiché ou notifié
Le : 22 DEC. 2023